



Rapport financier semestriel de l'exercice 2015 – 2016

(Période du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015)

Conseil d'administration du 22 février 2016

Cette version mise en ligne le 26 février 2016 annule et remplace la version du 23 février 2016 en intégrant le rapport d'examen limité des Commissaires aux comptes en page 38

Société anonyme au capital de 22 100 378 Euros
Siège social : 208 Boulevard de Plombières – 13581 Marseille Cedex 20
351 980 925 RCS Marseille.

Sommaire

I	Déclaration des personnes physiques responsables du rapport financier semestriel	3
II	Rapport semestriel d'activité au 30 septembre 2015	4
II.1	Présentation générale	4
II.2	Chiffre d'affaires consolidé.....	4
II.3	Résultats consolidés.....	5
II.4	Bilan consolidé	7
II.5	Flux de trésorerie consolidés.....	9
II.6	Risques et incertitudes relatifs au second semestre 2015 – 2016.....	10
II.7	Perspectives	10
III	Comptes consolidés intermédiaires et notes annexes	11
III.1	Compte de résultat consolidé	11
III.2	Etat du résultat global total	12
III.3	Bilan consolidé	13
III.4	Tableau consolidé des flux de trésorerie	14
III.5	Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	15
III.6	Notes annexes aux états consolidés intermédiaires	16
IV	Rapport des Commissaires aux comptes	38

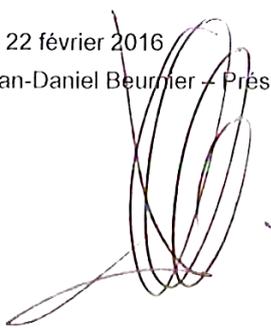
I Déclaration des personnes physiques responsables du rapport financier semestriel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé figurant au chapitre 3 du présent rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation du Groupe Avenir Telecom.

J'atteste également qu'à ma connaissance le rapport semestriel d'activité figurant au chapitre 2 du présent rapport financier semestriel présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice 2015 – 2016 et leur incidence sur les comptes consolidés résumés, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Le 22 février 2016

Jean-Daniel Beurrier – Président du Conseil d'Administration et Directeur général



II Rapport semestriel d'activité au 30 septembre 2015

II.1 Présentation générale

Avenir Telecom et ses filiales (le "Groupe") sont un acteur de référence dans la distribution de produits et services de téléphonie mobile.

Le Groupe intervient en France et à l'étranger comme société :

- de commercialisation et de distribution commissionnée par les opérateurs sur les prises d'abonnements ;
- de commercialisation de contrats de service ;
- de commercialisation d'accessoires de téléphonie et objets connectés,

Sur chacun des marchés où il est présent, le Groupe peut être agréé par un ou plusieurs opérateurs et travaille notamment avec les principaux leaders européens du secteur.

Le Groupe organise sa distribution grand public en animant des réseaux de distribution en propre, à travers l'enseigne Internity. Le Groupe effectue également de la distribution professionnelle auprès de clients de la Grande Distribution ou de revendeurs spécialisés indépendants ou d'affiliés.

La date de clôture comptable a été décidée principalement en raison de la saisonnalité de l'activité afin de mieux la répartir au sein des semestres comptables. La performance du premier semestre n'est pas nécessairement représentative de la performance annuelle.

Avenir Telecom est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Evènements significatifs du semestre

Comme annoncé depuis le début de l'exercice, le Groupe Avenir Telecom met actuellement en œuvre un plan stratégique de recentrage de son activité sur son portefeuille de marques en propre et sous licence exclusive dans un modèle de distribution multi-canal :

- mobiles alternatifs YEZZ et mobiles durcis Energizer Hard Case ;
- accessoires Energizer (chargeurs, câbles, cartes mémoires et protections d'écran) et OXO (produits fashion créés en France) ;
- objets connectés BeeWi et toute sa gamme SmartHome.

Ces produits sont déjà commercialisés dans plus de 60 pays dans le monde.

Ce nouveau plan s'est traduit par un désengagement progressif de l'exploitation en propre des points de vente en France et à l'international (223 magasins exploités à fin septembre 2015 contre 414 à fin septembre 2014) et une forte contraction de l'activité de vente de services (notamment les abonnements pour le compte des opérateurs).

Malgré les différentes actions mises en place pour améliorer la rentabilité de son réseau Internity en France, Avenir Telecom n'a pas réussi à compenser les pertes occasionnées par la reconfiguration du marché. Après avoir travaillé pendant plusieurs mois sur différentes options de réorganisation de son parc résiduel, le Groupe a décidé de procéder à un désengagement total dans les plus brefs délais afin de limiter l'impact négatif sur sa situation financière. Les conséquences comptables en ont été appréhendées dans les notes 4 et 9.

Du fait de la difficulté de la mise en œuvre du plan de redéploiement stratégique, la direction d'Avenir Telecom après en avoir informé le personnel a été contrainte au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement en date du 28 décembre 2015. Le Tribunal de Commerce de Marseille a ouvert, le 4 janvier 2016, une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois qui va se terminer le 4 juillet 2016, la prochaine audience ayant lieu le 22 février 2016, la décision du Tribunal de Commerce devant être communiquée formellement quelques jours plus tard.

Au 30 septembre 2015, le ratio R2 - Dette nette / Capitaux propres n'a pas été atteint, ce qui donnait jusqu'à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, la possibilité aux banques de demander le remboursement anticipé du capital restant dû soit 33 620 milliers d'euros, qui est désormais gelé dans le passif judiciaire de la Société, les emprunts ont donc été reclassés en courant.

A la date du 30 septembre 2015, deux contrats d'apport en nature ont été conclus entre Avenir Telecom et CIG Holding concernant en premier lieu le transfert de 25 fonds de commerce situé en France au 30 septembre 2015 et en second lieu l'apport de 28 magasins maximum au 16 novembre 2015 sous conditions suspensives (levées à cette date pour 24 magasins). La valeur d'apport des 25 fonds de commerce a été déterminée sur la base de la valeur nette comptable sociale enregistrée dans les comptes d'Avenir Telecom au 30 septembre 2015, soit 1 675 milliers d'euros. Au niveau consolidé, l'effet a consisté en une plus-value de 186 milliers d'euros. En contrepartie, Avenir Telecom s'est vu attribuer 23,14% du capital de CIG HOLDING. Avenir Telecom a conclu à la même date une convention de trésorerie avec la société CIG Holding et a prêté à cette dernière 600 milliers d'euros remboursables sur une période de 24 mois.

II.2 Chiffre d'affaires consolidé

Analyse du chiffre d'affaires par segment d'activité

<i>(en millions d'euros)</i>	Premier semestre 2015 – 2016	Premier semestre 2014 – 2015	% variation
Produits	27,1	19,9	+36,7%
Services	25,7	73,3	-65,0%
Chiffre d'affaires total	52,8	93,2	-43,3%

La présentation du chiffre d'affaires a été modifiée afin d'assurer une meilleure lisibilité de la nouvelle stratégie en cours de mise en œuvre par le Groupe. A titre d'information, Avenir Telecom a réalisé 50,4% de son chiffre d'affaires semestriel en distribution indirecte (29,8% au 1^{er} semestre 2014-2015) et 49,6% en distribution directe (70,2% au 1^{er} semestre 2014-2015).

Dans un environnement difficile en Europe, le chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2015 - 2016 s'élève à 52,8 millions d'euros, en retrait de 43,3% par rapport au premier semestre 2014 - 2015 (hors activités cédées au Portugal et en Angleterre).

Le chiffre d'affaires généré par les Produits (portefeuille de marques du Groupe et de marques partenaires) a progressé de +37% sur le 1^{er} semestre 2015 - 2016 pour atteindre 27,1 millions d'euros. 51,5% du chiffre d'affaires du semestre a été réalisé à l'international.

Cette bonne dynamique est portée par l'implantation soutenue des smartphones sous la marque américaine YEZZ avec laquelle le Groupe détient un contrat exclusif pour la zone EMEA et Russie. D'importantes livraisons ont notamment été réalisées fin septembre dans le cadre de la campagne « Anniversaire Carrefour » en France.

Avenir Telecom assure également la distribution de certains produits de marques partenaires, dans une logique de catalogue et de complément de gamme, afin d'adresser la demande globale des clients du Groupe à la recherche de fournisseurs uniques pour l'ensemble de leurs besoins.

Après l'arrêt progressif de la distribution directe au Portugal et en Espagne, le Groupe a conclu un traité d'apport de 25 points de ventes en France jusqu'ici exploités par Avenir Telecom sous enseigne Internity à la société Cig Holding. Les deux partenaires ont également signé une option pour 28 points de ventes supplémentaires sous conditions suspensives.

Cette stratégie génère une forte réduction de l'activité de distribution de Services et surtout de la commercialisation d'abonnements pour le compte des opérateurs, activité devenue extrêmement marginale. Ces activités ont diminué de 65% sur la période pour s'établir à 25,7 millions d'euros.

Le Groupe continuera en revanche la commercialisation de services (d'assurance notamment) qui génère, sur le 1^{er} semestre 2015 - 2016, un chiffre d'affaires de 2,9 millions d'euros.

II.3 Résultats consolidés

Milliers d'euros	30 septembre 2015	30 septembre 2014	% variation
	(6 mois)	(6 mois)	
Chiffre d'affaires	52 845	93 126	-43,3%
Coût des services et produits vendus	(34 335)	(56 042)	-38,7%
Marge brute	18 510	37 084	-50,1%
<i>Taux de marge brute</i>	35,0%	39,8%	-4,8 points
Frais de transport et de logistique	(2 791)	(2 819)	-1,0%
Coûts des réseaux de distribution directe	(10 857)	(22 927)	-52,6%
Autres charges commerciales	(3 533)	(3 121)	13,2%
Charges administratives	(7 253)	(8 115)	-10,6%
Autres produits et charges, nets	242	(751)	Na
Dépréciation des actifs non courants	(5 604)	-	Na
Résultat opérationnel	(11 286)	(649)	Na
Produits financiers	100	16	Na
Charges financières	(656)	(1 146)	-42,8%
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat	(11 842)	(1 779)	Na
Impôts sur le résultat	(218)	(752)	-71,0%
Résultat net des activités poursuivies	(12 060)	(2 530)	Na
Résultat net après impôts des activités abandonnées	1	600	Na
Résultat net	(12 059)	(1 930)	Na

La marge brute consolidée s'élève à 18,5 millions d'euros au premier semestre 2015 - 2016, en baisse de 50,1% par rapport au premier semestre 2014 - 2015. Le taux de marge brute diminue de 4,8 points pour s'établir à 35% du chiffre d'affaires..

Le résultat opérationnel consolidé s'établit en perte à -11,3 million d'euros au premier semestre 2015 - 2016 contre une perte de 0,6 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Les effectifs du Groupe ont baissé de 38,9% au premier semestre 2015 - 2016 et sont passés de 1 684 personnes au 30 septembre 2014 à 1 035 personnes au 30 septembre 2015 (1 271 personnes au 31 mars 2015).

La charge d'impôt au premier semestre 2015 - 2016 s'élève à 0,2 million d'euros contre 0,8 million d'euros au premier semestre 2014 - 2015.

Le résultat net du Groupe sur le premier semestre 2015 - 2016 est une perte de -12,1 millions d'euros.

II.4 Bilan consolidé

Le total du bilan au 30 septembre 2015 s'élève à 71,4 millions d'euros contre 79,4 millions d'euros au 31 mars 2015.

2.4.1 Actif

Milliers d'euros	30 septembre 2015	31 mars 2015
Actifs non courants		
Écarts d'acquisitions nets	-	1,6
Autres immobilisations incorporelles nettes	2,0	4,4
Immobilisations corporelles nettes	0,9	1,5
Autres actifs non courants nets	4,4	3,2
Impôts différés	0,6	0,6
Total actifs non courants	7,9	11,3
Actifs courants		
Stocks nets	16,3	19,4
Créances clients nettes	23,8	20,1
Autres actifs courants	18,7	13,1
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	3,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,4	12,1
Total actifs courants	63,2	67,7
Activités abandonnées		
Actifs des activités abandonnées	0,3	0,4
TOTAL ACTIF	71,4	79,4

Actifs non courants

Les actifs non courants s'élèvent à 7,9 millions d'euros au 30 septembre 2015 contre 11,3 millions d'euros au 31 mars 2015 et incluent principalement :

Les écarts d'acquisition ont été totalement dépréciés. Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent à 2,9 millions d'euros contre 5,9 millions d'euros au 31 mars 2015. Les immobilisations incorporelles brutes s'élèvent à 20,8 millions d'euros contre 18,8 millions d'euros au 31 mars 2015. Les acquisitions de la période s'élèvent à 0,1 million d'euros. Les immobilisations corporelles brutes s'élèvent à 36,1 millions d'euros contre 36,4 millions d'euros au 31 mars 2015, et comprennent notamment 0,2 million d'euros d'acquisitions et 2,9 millions d'euros de cessions (dont 2,7 millions d'euros liés au traité d'apport de 25 magasins à la société CIG Holding).

- Les autres actifs non courants nets s'élèvent à 4,4 millions d'euros contre 3,2 millions d'euros au 31 mars 2015, et concernent principalement les dépôts et cautionnements versés lors de la souscription du bail des magasins de l'activité distribution directe.
- Les impôts différés actifs s'élèvent à 0,6 millions d'euros identiques au 31 mars 2015.

Actifs courants

Les actifs courants représentent 63,2 millions d'euros contre 67,7 millions d'euros au 31 mars 2015. Ils comprennent essentiellement :

- Les stocks nets qui s'élèvent à 16,3 millions d'euros contre 19,4 millions d'euros au 31 mars 2015. La dépréciation sur stocks représente 41% du stock brut (41% pour le matériel de téléphonie mobile et accessoires et 41,4% pour le matériel multimédia) contre 38,3% au 31 mars 2015 (37,7% pour le matériel de téléphonie mobile et accessoires et 44,2% pour le matériel multimédia) ; la rapide obsolescence technologique et commerciale de ce type de produits implique une gestion très rigoureuse des stocks.
- Les créances clients nettes s'élèvent à 23,8 millions d'euros contre 20,1 millions d'euros au 31 mars 2015, après prise en compte d'une dépréciation de 7,3 millions d'euros, représentant 23,6% des créances brutes contre 27% au 31 mars 2015. Les créances nettes comprennent des créances et factures à établir cédées pour un montant de 10,6 millions d'euros dans le cadre de l'affacturage ou du financement des lignes de crédit court terme du Groupe. La Société conservant la majeure partie des risques et des avantages liés à ces créances, elles sont maintenues à l'actif du bilan.

Rapport financier semestriel 2015-2016

- Les autres actifs courants s'élèvent à 18,7 millions d'euros contre 13,1 millions d'euros au 31 mars 2015 et prennent en compte principalement 10,2 millions d'euros d'avoirs à recevoir et d'acomptes reçus de fournisseurs et 4,4 millions d'euros de créances TVA et autres créances sur l'État.
- La trésorerie s'élève à 4,4 millions d'euros contre 12,1 millions d'euros au 31 mars 2015.

2.4.2 Passif

Milliers d'euros	30 septembre 2015	31 mars 2015
Capitaux propres		
Capital social	22,1	18,7
Primes d'émission	7,6	7,6
Réserves consolidées	(40,0)	(9,2)
Écart de conversion	(2,9)	(2,9)
Résultat de l'exercice	(12,1)	(30,9)
Intérêts minoritaires	-	-
Total capitaux propres	(25,2)	(16,5)
Passifs non courants		
Dettes financières – part non courante	-	25,4
Provisions et autres passifs – part non courante	1,1	1,1
Instruments financiers dérivés – part non courante	-	-
Impôts différés	1,7	1,7
Total passifs non courants	2,8	28,3
Passifs courants		
Dettes financières – part courante	29,8	4,5
Découvert bancaire	11,9	6,3
Provisions – Part courante	7,7	12,4
Fournisseurs	24,3	20,6
Instruments financiers dérivés – part courante	-	-
Dettes fiscales et sociales	13,3	14,5
Dettes d'impôts courants	0,2	-
Autres passifs courants	5,6	8,1
Passifs classés comme détenus à la vente	-	-
Total passifs courants	92,7	66,5
Activités abandonnées		
Passifs des activités abandonnées	1,0	1,2
Total passif	71,4	79,4

Capitaux propres

Les capitaux propres ressortent à -25,2 millions d'euros contre -16,5 millions d'euros au 31 mars 2015.

Passifs non courants

Les passifs non courants s'élèvent à 2,8 millions d'euros contre 28,3 millions d'euros au 31 mars 2015.

Dettes financières

Les dettes financières nettes totales (dettes financières courantes et non courantes auxquelles s'ajoutent les découverts bancaires nets de la trésorerie à l'exclusion des instruments financiers dérivés et des intérêts courus) s'élèvent à 37,3 millions d'euros contre 24,2 millions d'euros au 31 mars 2015.

Les dettes financières brutes s'élèvent à 29,8 millions d'euros contre 30 millions d'euros au 31 mars 2015, dont 8,4 million d'euros à moins d'un an.

Au 30 septembre 2015, le ratio ratio R2 - Dette nette / Capitaux propres n'a pas été atteint, ce qui donnait jusqu'à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, la possibilité aux banques de demander le remboursement anticipé du capital restant

Rapport financier semestriel 2015-2016

dû soit 33 620 milliers d'euros, qui est désormais gelé dans le passif judiciaire de la Société, les emprunts ont donc été reclassés en courant.

Passifs courants

Le total des passifs courants s'élève à 92,7 millions d'euros contre 66,5 millions d'euros au 31 mars 2015.

Il comprend, outre, les éléments suivants :

- le poste fournisseurs qui s'élève à 24,3 millions d'euros contre 20,6 millions d'euros au 31 mars 2015 ; 11,9 millions d'euros de découverts bancaires contre 6,3 millions d'euros au 31 mars 2015 ;
- la part courante des dettes financières pour un montant de 29,8 million d'euros;
- les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 13,3 millions d'euros contre 14,5 millions d'euros au 31 mars 2015 ;
- les autres passifs courants s'élèvent à 5,6 millions d'euros contre 8,1 millions d'euros au 31 mars 2015. Parmi les autres éléments du poste « autres passifs courants » figurent : des clients créditeurs et avoirs à établir pour 4,1 millions d'euros et des produits et rémunérations constatés d'avance, conditionnés à la réalisation d'objectifs commerciaux futurs, pour 0,6 million d'euros.

II.5 Flux de trésorerie consolidés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des flux de trésorerie:

<i>(en millions d'euros)</i>	Premier semestre 2015-2016	Premier semestre 2014-2015
Capacité d'autofinancement des activités poursuivies	(12,0)	(2,7)
Variation des actifs nets et passifs d'exploitation, hors effets des acquisitions (BFR)	(2,2)	1,3
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies	(14,2)	(1,4)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnées	(0,1)	4,8
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(14,3)	3,4
Flux d'investissement	-	(0,2)
Cash-flows libres d'exploitation	(14,3)	3,2
Acquisitions/Cessions de filiales	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	6,6	(1,6)
Incidence des variations de change sur la trésorerie	-	0,4
Variation de trésorerie	(7,6)	2,1
Trésorerie à l'ouverture	12,1	15,3
Trésorerie à la clôture	4,4	17,4

L'exploitation consomme 14,3 millions d'euros de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies dont -10 millions d'euros de capacité d'autofinancement des activités poursuivies et 4,3 millions d'euros consommés par le besoin en fonds de roulement.

Les cash-flows libres d'exploitation (flux de trésorerie d'exploitation - flux d'investissement hors acquisition/cession de filiales) s'élève à -14,3 millions d'euros.

Les flux de financement représentent une ressource de 6,6 millions d'euros, principalement liés à la variation de découverts bancaires et à l'augmentation de capital intervenue le 7 Avril 2015.

L'ensemble de ces flux explique une diminution de la trésorerie de 7,6 millions d'euros, pour une trésorerie à l'actif du bilan de 4,4 millions d'euros.

II.6 Risques et incertitudes relatifs au second semestre 2015 - 2016

Comme annoncé depuis le début de l'exercice, le Groupe Avenir Telecom met actuellement en œuvre un plan stratégique de recentrage de son activité sur son portefeuille de marques en propre et sous licence exclusive dans un modèle de distribution multi-canal :

- mobiles alternatifs YEZZ et mobiles durcis Energizer Hard Case ;
- accessoires Energizer (chargeurs, câbles, cartes mémoires et protections d'écran) et OXO (produits fashion créés en France) ;
- objets connectés BeeWi et toute sa gamme SmartHome.

Ces produits sont déjà commercialisés dans plus de 60 pays dans le monde.

Ce nouveau plan s'est traduit par un désengagement progressif de l'exploitation en propre des points de vente en France et à l'international (223 magasins exploités à fin septembre 2015 contre 414 à fin septembre 2014) et une forte contraction de l'activité de vente de services (notamment les abonnements pour le compte des opérateurs).

Malgré les différentes actions mises en place pour améliorer la rentabilité de son réseau Internity en France, Avenir Telecom n'a pas réussi à compenser les pertes occasionnées par la reconfiguration du marché. Après avoir travaillé pendant plusieurs mois sur différentes options de réorganisation de son parc résiduel, le Groupe a décidé de procéder à un désengagement total dans les plus brefs délais afin de limiter l'impact négatif sur sa situation financière.

Du fait de la difficulté de la mise en œuvre du plan de redéploiement stratégique, la direction d'Avenir Telecom après en avoir informé le personnel a été contrainte au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement. Le Tribunal de Commerce de Marseille a ouvert, le 4 janvier 2016, une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois qui va se terminer le 4 juillet 2016.

II.7 Perspectives

Dans un contexte de marché qui ne montre pas de signes d'amélioration à court terme, le Groupe Avenir Telecom vise la poursuite de ses efforts de réduction de coûts.

Depuis le début de l'exercice, le Groupe Avenir Telecom met actuellement en œuvre un plan stratégique de recentrage de son activité sur son portefeuille de marques en propre et sous licence exclusive dans un modèle de distribution multi-canal :

- mobiles alternatifs YEZZ et mobiles durcis Energizer Hard Case ;
- accessoires Energizer (chargeurs, câbles, cartes mémoires et protections d'écran) et OXO (produits fashion créés en France) ;
- objets connectés BeeWi et toute sa gamme SmartHome.

Évènements post-clôture

A la date du 16 novembre 2015, le transfert de 24 fonds de commerce situé en France (sur les 28 fonds mentionnés dans le traité d'apport sous conditions suspensives) a été effectivement constaté. Le prix de cession des 24 fonds de commerce a été déterminé sur la base de la valeur nette comptable sociale enregistrée dans les comptes d'Avenir Telecom au 30 septembre 2015, soit 2 914 milliers d'euros.

La société Avenir Telecom SA a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2012, 2013 et 2014. Le 30 juillet 2015, le service contrôle a envoyé à la Société un rappel de cotisations de 430 milliers d'euros. Dans un courrier du 23 septembre 2015, la Société a contesté 414 milliers d'euros de redressement.

La Société a été informée vendredi 19 février 2016 du fait que la société CIG Holding, dont elle détient 44,8 % à cette date suite aux apports signés en date du 30 septembre 2015 et décrits en note 5, avait déclaré sa cessation de paiement le 12 février 2016 et faisait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire en date du 18 février 2016.. Avenir Telecom n'ayant pas connaissance de difficultés financières de CIG Holding au 30 septembre 2015, cet évènement est traité en évènement postérieur n'impactant pas ses comptes au 31 septembre 2015. Par ailleurs, Avenir Telecom ne dispose pas, à ce jour, d'information lui permettant de chiffrer l'impact potentiel de cette situation.

Avertissement : certaines valeurs numériques contenues dans ce document sont issues de montants en euros ou milliers d'euros et ont fait l'objet d'arrondis. En conséquence, la somme de certaines valeurs peut ne pas être égale au total indiqué. Par ailleurs, le pourcentage de variation des montants arrondis au million d'euros et présenté dans ce document peut ne pas être strictement identique au pourcentage de variation des montants en euros ou milliers d'euros dont ils dérivent.

III Comptes consolidés intermédiaires et notes annexes

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Milliers d'euros	Notes	30 septembre 2015 (6 mois)	30 septembre 2014 (6 mois)
Chiffre d'affaires		52 845	93 126
Coût des services et produits vendus		(34 335)	(56 042)
Marge brute		18 510	37 084
Taux de marge brute		35,0%	39,8%
Frais de transport et de logistique		(2 791)	(2 819)
Coûts des réseaux de distribution directe		(10 857)	(22 927)
Autres charges commerciales		(3 533)	(3 121)
Charges administratives		(7 253)	(8 115)
Autres produits et charges, nets		242	(751)
Dépréciation des actifs non courants	(4),(9)	(5 604)	-
Résultat opérationnel		(11 286)	(649)
Produits financiers	(20)	100	16
Charges financières	(20)	(656)	(1 146)
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat		(11 842)	(1 779)
Impôts sur le résultat	(21)	(218)	(752)
Résultat net des activités poursuivies		(12 060)	(2 530)
Résultat net après impôts des activités abandonnées	(23)	1	600
Résultat net		(12 059)	(1 930)
Résultat net revenant			
- Aux actionnaires de la Société		(12 059)	(1 930)
- Aux intérêts minoritaires		-	-
Nombre moyen d'actions en circulation			
- de base		109 701 888	92 725 895
- dilué		109 701 888	92 725 895
Résultat net par action revenant aux actionnaires de la Société (en euros)			
Résultat net par action des activités poursuivies		(0,110)	(0,027)
Résultat net par action des activités abandonnées		0,000	0,006
Résultat net par action de l'ensemble consolidé		(0,110)	(0,021)
Résultat net par action dilué des activités poursuivies		(0,110)	(0,027)
Résultat net par action dilué des activités abandonnées		0,000	0,006
Résultat net par action dilué de l'ensemble consolidé		(0,110)	(0,021)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL

En milliers d'euros	30 septembre 2015	30 septembre 2014
Résultat net	(12 059)	(1 930)
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	-	-
Gains / (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés	-	-
Eléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	6	516
Ecart de conversion	6	516
Juste valeur des instruments dérivés	-	-
Autres éléments du résultat global après Impôts	6	516
Résultat global total	(12 053)	(1 414)
Dont:		
- Part attribuable aux actionnaires de la Société	(12 053)	(1 414)
- Participations ne donnant pas le contrôle	-	-

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

BILAN CONSOLIDE

Actif

Milliers d'euros	Notes	30 septembre 2015	31 mars 2015
Actifs non courants			
Ecart d'acquisitions nets	(4)	-	1 627
Autres immobilisations incorporelles nettes	(5)	2 023	4 415
Immobilisations corporelles nettes	(6)	929	1 470
Instruments financiers dérivés - Part non courante	(10)	-	-
Autres actifs non courants nets	(7)	4 394	3 224
Impôts différés		586	586
Total actifs non courants		7 932	11 321
Actifs courants			
Stocks nets	(11)	16 268	19 410
Créances clients nettes	(12)	23 811	20 139
Instruments financiers dérivés - Part courante	(10)	-	-
Autres actifs courants	(13)	18 650	13 113
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(8)	-	2 979
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(14)	4 436	12 069
Total actifs courants		63 165	67 710
Activités abandonnées			
Actifs des activités abandonnées		283	401
TOTAL ACTIF		71 380	79 432

Passif

Milliers d'euros	Notes	30 septembre 2015	31 mars 2015
Capitaux propres			
Capital social	(18)	22 100	18 705
Primes d'émission	(18)	7 652	7 652
Réserves consolidées	(18)	(40 034)	(9 178)
Ecart de conversion		(2 863)	(2 869)
Résultat de l'exercice		(12 059)	(30 856)
Intérêts minoritaires		-	-
Total capitaux propres		(25 205)	(16 547)
Passifs non courants			
Dettes financières - Part non courante	(15)	2	25 446
Provisions et autres passifs - Part non courante		1 083	1 083
Instruments financiers dérivés - Part non courante	(10)	-	34
Impôts différés		1 740	1 740
Total passifs non courants		2 825	28 303
Passifs courants			
Dettes financières - Part courante	(15)	29 789	4 511
Découvert bancaire	(14)	11 904	6 343
Provisions - Part courante	(16)	7 734	12 395
Fournisseurs		24 349	20 623
Instruments financiers dérivés - Part courante	(10)	12	-
Dettes fiscales et sociales		13 061	14 469
Dettes d'impôts courants		221	-
Autres passifs courants	(17)	5 645	8 120
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	(8)	-	-
Total passifs courants		92 715	66 461
Activités abandonnées			
Passifs des activités abandonnées		1 045	1 215
TOTAL PASSIF		71 380	79 432

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

Milliers d'euros	Notes	30 septembre 2015	30 septembre 2014
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société		(12 059)	(1 930)
Résultat net après impôts des activités abandonnées		1	600
Résultat net des activités poursuivies		(12 060)	(2 530)
Éléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation :		(4)	(204)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, variation des dépréciations des actifs non courants		5 886	987
Variation des charges de restructuration à payer		-	-
Variation des autres provisions	(16)	(5 922)	(1 951)
Variation nette des impôts différés		-	(66)
Amortissement des droits d'entrée et droits au bail payés aux bailleurs		270	64
Coût amorti de la dette		12	(6)
Effet des stock options et des actions gratuites		-	-
Effets des instruments financiers		(22)	17
Plus ou moins-value sur cessions d'actifs		(228)	751
Variation des actifs nets et passifs d'exploitation hors effets des acquisitions :		(2 155)	1 313
Variation des actifs/passifs relatifs aux clients		(2 175)	6 183
Variation des actifs/passifs relatifs aux fournisseurs		(566)	(2 628)
Variation des stocks		3 135	528
Variation des autres actifs/passifs d'exploitation		(2 549)	(2 770)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies :		(14 219)	(1 421)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnées :		(52)	4 825
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :		(14 271)	3 404
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions / cessions de filiales nettes de la trésorerie acquise / cédée		-	-
Produit net des cessions d'actifs		416	215
Acquisitions de droits de bail, droits d'entrée et fonds de commerce	(5)	-	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres incorporelles	(5),(6)	(322)	(607)
Variation des autres actifs immobilisés		235	222
Variation des actifs et passifs relatifs aux fournisseurs d'immobilisations		(331)	(10)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies :		(2)	(180)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées :		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		(2)	(180)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital en numéraire	(18)	1 395	-
Remboursement des emprunts	(15)	(315)	(520)
Nouveaux emprunts	(15)	-	35
Variation des découverts bancaires	(15)	5 543	(1 070)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies :		6 623	(1 555)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement abandonnées :		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		6 623	(1 555)
Incidence des variations de change sur la trésorerie		17	403
Variation de trésorerie		(7 633)	2 072
Trésorerie en début d'exercice		12 069	15 295
Trésorerie en fin d'exercice		4 436	17 367

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Milliers d'euros (sauf le nombre d'actions)	Revenant aux actionnaires de la Société (capital, primes d'émission...) et intérêts minoritaires							
	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves	Actions propres	Ecart de conversion	Résultat net	Total
Capitaux propres au 31 mars 2014	93 525 895	18 705	7 682	42 317	(1 501)	(2 754)	(49 777)	14 641
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	(49 777)	-	-	49 777	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	516	-	516
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global comptabilisés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	516	-	516
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital suite aux levées d'options de souscription d'actions et/ou attribution définitive des actions gratuites	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de souscription d'actions et actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts actuariels	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 30 septembre 2014	-	-	-	-	-	-	(1 930)	(1 930)
Capitaux propres au 30 septembre 2014	93 525 895	18 705	7 682	(7 460)	(1 501)	(2 238)	(1 930)	13 227
Capitaux propres au 31 mars 2014	93 525 895	18 705	7 682	42 317	(1 501)	(2 754)	(49 777)	14 641
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	(49 777)	-	-	49 777	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	(115)	-	(115)
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global comptabilisés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	(115)	-	(115)
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital suite aux levées d'options de souscription d'actions et/ou attribution définitive des actions gratuites	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de souscription d'actions et actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts actuariels	-	-	-	(217)	-	-	-	(217)
Résultat au 31 mars 2014	-	-	-	-	-	-	(30 856)	(30 856)
Capitaux propres au 31 mars 2015	93 525 895	18 705	7 682	(7 677)	(1 501)	(2 869)	(30 856)	(16 547)
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	(30 856)	-	-	30 856	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	6	-	6
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global comptabilisés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	6	-	6
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital (1)	16 975 993	3 395	-	-	-	-	-	3 395
Options de souscription d'actions et actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts actuariels	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 30 septembre 2015	-	-	-	-	-	-	(12 059)	(12 059)
Capitaux propres au 30 septembre 2015	110 501 888	22 100	7 682	(36 533)	(1 501)	(2 863)	(12 059)	(25 205)

(1) Le 7 avril 2015, l'augmentation de capital a été constatée selon les modalités suivantes : 2 millions d'euros souscrits par OXO par compensation avec une créance détenue en compte courant et 1 395 milliers d'euros de souscription en numéraire (note 18)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

NOTE 1. LA SOCIETE

Avenir Telecom (la «Société») est une société de droit français domiciliée à Marseille, France.

Avenir Telecom et ses filiales (le "Groupe") sont un acteur de référence dans la distribution de produits et services de téléphonie mobile.

Le Groupe intervient en France et à l'étranger comme société :

- de commercialisation et de distribution commissionnée par les opérateurs sur les prises d'abonnements ;
- de commercialisation de contrats de service ;
- de commercialisation d'accessoires de téléphonie et objets connectés,

Sur chacun des marchés où il est présent, le Groupe peut être agréé par un ou plusieurs opérateurs et travaille notamment avec les principaux leaders européens du secteur.

Le Groupe organise sa distribution grand public en animant des réseaux de distribution en propre, à travers l'enseigne Internity. Le Groupe effectue également de la distribution professionnelle auprès de clients de la Grande Distribution ou de revendeurs spécialisés indépendants ou d'affiliés.

La date de clôture comptable a été décidée principalement en raison de la saisonnalité de l'activité afin de mieux la répartir au sein des semestres comptables. La performance du premier semestre n'est pas nécessairement représentative de la performance annuelle.

Avenir Telecom est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Comme annoncé depuis le début de l'exercice, le Groupe Avenir Telecom met actuellement en œuvre un plan stratégique de recentrage de son activité sur son portefeuille de marques en propre et sous licence exclusive dans un modèle de distribution multi-canal :

- mobiles alternatifs YEZZ et mobiles durcis Energizer Hard Case ;
- accessoires Energizer (chargeurs, câbles, cartes mémoires et protections d'écran) et OXO (produits fashion créés en France) ;
- objets connectés BeeWi et toute sa gamme SmartHome.

Ces produits sont déjà commercialisés dans plus de 60 pays dans le monde.

Ce nouveau plan s'est traduit par un désengagement progressif de l'exploitation en propre des points de vente en France et à l'international (223 magasins exploités à fin septembre 2015 contre 414 à fin septembre 2014) et une forte contraction de l'activité de vente de services (notamment les abonnements pour le compte des opérateurs). Malgré les différentes actions mises en place pour améliorer la rentabilité de son réseau Internity en France, Avenir Telecom n'a pas réussi à compenser les pertes occasionnées par la reconfiguration du marché. Après avoir travaillé pendant plusieurs mois sur différentes options de réorganisation de son parc résiduel, le Groupe a décidé de procéder à un désengagement total dans les plus brefs délais afin de limiter l'impact négatif sur sa situation financière. Les conséquences comptables en ont été appréhendées dans les notes 4 et 9.

Du fait de la difficulté de la mise en œuvre du plan de redéploiement stratégique, la direction d'Avenir Telecom après en avoir informé le personnel a été contrainte au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement en date du 28 décembre 2015. Le Tribunal de Commerce de Marseille a ouvert, le 4 janvier 2016, une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois qui va se terminer le 4 juillet 2016, la prochaine audience ayant lieu le 22 février 2016, la décision du Tribunal de Commerce devant être communiquée formellement quelques jours plus tard..

Au 30 septembre 2015, le ratio R2 - Dette nette / Capitaux propres n'a pas été atteint, ce qui donnait jusqu'à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, la possibilité aux banques de demander le remboursement anticipé du capital restant dû soit 33 620 milliers d'euros, qui est désormais gelé dans le passif judiciaire de la Société, les emprunts ont donc été reclassés en courant.

Ces états financiers ont été arrêtés le 22 février 2016 par le Conseil d'Administration de la Société. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

NOTE 2. RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Principes comptables

Les états financiers intermédiaires résumés portant sur la période de 6 mois close au 30 septembre 2015 du groupe Avenir Telecom ont été préparés conformément à la norme IAS 34. S'agissant de comptes résumés, les notes présentées portent sur les éléments significatifs du semestre et doivent être lues en liaison avec les états financiers consolidés du Groupe établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015. Le référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm #adopted-commission

Les méthodes comptables appliquées pour le 30 septembre 2015 sont identiques à celles adoptées pour la préparation des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2015, à l'exception de la charge d'impôts sur le résultat qui, pour les situations intermédiaires, est déterminée sur la base de la meilleure estimation du taux effectif de l'impôt attendu pour l'ensemble de l'exercice en cours dans chacune des juridictions fiscales du Groupe, conformément à la norme IAS 34.

Les autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} avril 2015 n'ont pas eu d'incidence significative sur l'information financière semestrielle consolidée du Groupe au 30 septembre 2015.

Le Groupe a adopté les normes, amendements aux normes et interprétations suivantes, adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} avril 2015 :

- Amendement à IAS 19 relatif aux régimes à prestations définies : Contribution des membres du personnel
- Amélioration IFRS, cycle 2010-2012 ;
- Amélioration IFRS, cycle 2011-2013 ;
- IFRIC 21, Taxes.

Aucun de ces amendements et interprétations n'a eu d'incidence significative sur les états financiers intermédiaires résumés de la Société au 30 septembre 2015.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire pour l'exercice clos le 31 mars 2016, et n'a pas l'intention, à la date d'arrêt des états financiers semestriels de les appliquer dans ses comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Principales estimations

Au vu des difficultés financières rencontrées, la Société a déposé une déclaration de cessation de paiements. Le Tribunal de Commerce de Marseille a ouvert, le 4 janvier 2016, une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois qui va se terminer le 4 juillet 2016 (cf note 1).

Il résulte de cette situation une incertitude significative faisant peser un doute sur la continuité de l'exploitation de la société. En cas d'issue défavorable, l'application des règles et principes comptables dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

Les comptes semestriels au 30 septembre 2015 ont toutefois été établis en application du principe de continuité d'exploitation en partant de l'hypothèse que la société serait en mesure de générer une trésorerie équilibrée durant la période d'observation et qu'un plan de continuation sera arrêté par le tribunal.

Conformément à l'approche retenue par le Groupe historiquement dans ses principes comptables :

- les actifs, y compris les fonds de commerce, droits au bail et droits d'entrée, liés aux magasins ont été comparés aux cash flows prévisionnels, il en est résulté une dépréciation totale des dits actifs détenus en France (notes 5, 6 et 9) ;
- les écarts d'acquisition résiduels ont été également totalement dépréciés dans la continuité de ce qui a été observé sur le marché de la téléphonie en France et en Espagne.

Au 31 mars 2015 et au 30 septembre 2015, les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Ces estimations et hypothèses concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2015 et au 30 septembre 2015 ont été réalisées dans un contexte de difficulté à appréhender les perspectives économiques. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

NOTE 3. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Facteurs de risque financier

Par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité et risque de variation des flux de trésorerie dû à l'évolution des taux d'intérêts. Le programme de gestion des risques du Groupe, qui est centré sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière du Groupe. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir certaines expositions au risque.

Risques de marché

Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international et peut donc être exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises. Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et passifs en devises enregistrés au bilan et des investissements nets dans des activités à l'étranger.

Le Groupe opérant principalement ses activités au sein de la zone euro, il est peu exposé au risque de change et n'a pas mis en place d'instruments de couverture.

Au cours de la période, si l'euro s'était déprécié de 10 % en moyenne par rapport au Leu roumain et au Zloty polonais, toutes autres variables étant par ailleurs constantes, le résultat après impôts de la période aurait été inférieur de 35 milliers d'euros et les autres éléments des capitaux propres auraient été inférieurs de 1290 milliers d'euros.

Risque de variation de prix

Le Groupe n'a pas d'instrument coté sujet à un risque de prix.

Risque de flux de trésorerie et risque de variation de la juste valeur d'instruments liée à l'évolution des taux d'intérêts

Le Groupe ne détient pas d'actif significatif portant intérêt.

Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient des emprunts à long terme et des découverts émis à taux variables qui exposent le Groupe au risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêts.

Le Groupe gère son risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêts en utilisant des tunnels participatifs visant à échanger du taux fixe contre du taux variable. Sur le plan économique, ces instruments de taux d'intérêts ont pour effet de convertir des emprunts à taux variable en emprunts à taux fixe. En règle générale, le Groupe contracte des emprunts à long terme à taux variables et les échange contre des emprunts à taux fixes inférieurs à ceux qu'il pourrait obtenir s'il empruntait directement à taux fixe. Aux termes des contrats de ces instruments de taux d'intérêt, le Groupe convient avec des tiers d'échanger, selon une périodicité définie, le différentiel entre les taux contractuels fixes et variables par référence à un certain montant notionnel (voir la note 15). Il s'agit d'une couverture économique non documentée avec comptabilisation des variations de valeur du dérivé en résultat.

Risque de crédit

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe. Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions de crédit aux clients (grossistes, distributeurs), notamment les créances non réglées et des transactions engagées.

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments dérivés souscrits à des fins de couverture et les transactions se dénouant en trésorerie comme les opérations de cession de créances, les dépôts, le Groupe contracte uniquement avec des institutions financières de grande qualité.

Par son activité et la concentration de ses clients (notamment les opérateurs de téléphonie pour l'activité prise d'abonnement et les distributeurs au titre de l'activité Ventes de Produits), le Groupe est exposé au risque de crédit. Pour les clients opérateurs, le Groupe considère que le risque de crédit est limité. Pour les clients distributeurs, le Groupe a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié. Par ailleurs, le Groupe a adapté sa politique en matière de délai de règlement en fonction des types de clients et gère l'encours net avec ses clients distributeurs à travers les rémunérations qu'elle doit leur verser au titre de la souscription des abonnements. L'antériorité des créances fait l'objet d'un suivi régulier.

Risque de liquidité

Le Groupe gère sa liquidité dans le cadre d'un environnement économique et financier difficile qui continue de rendre particulièrement complexe l'appréhension des perspectives économiques. Dans ce contexte, la Société Avenir Telecom avait signé le 19 juin 2012 un contrat de financement bancaire de 40 millions d'euros avec un pool de six banques permettant le refinancement du capital restant dû de la convention de crédit mise en place en juillet 2007 et qui arrivait à échéance en juillet 2012. Le terme de ce contrat de financement était initialement prévu le 5 juin 2017.

En date du 30 juillet 2010, la Société avait également signé un contrat de prêt de 4 millions d'euros. Ce prêt avait été tiré en totalité.

Dans un contexte de pression persistante sur ses encours fournisseurs lié au repli de son activité historique de ventes de produits et services pour le compte des opérateurs, la société Avenir Telecom avait engagé début octobre 2013 une négociation avec l'ensemble de ses partenaires financiers en vue d'adapter sa structure de financement. Dans le cadre de cette négociation, la semestrialité de 3,6 millions d'euros de décembre 2013 n'avait pas été réglée. La démarche engagée par Avenir Telecom offrait aux banques du pool la faculté de demander à la Société le remboursement anticipé de l'intégralité du capital restant, conformément aux termes de la convention de crédit. Un protocole avait été conclu le 6 mars 2014 avec les partenaires financiers sous réserve de la levée de conditions suspensives et cumulatives. Ces conditions avaient été définitivement levées le 9 avril 2014. La procédure de conciliation terminait et la Société était parvenue à renégocier son endettement bancaire. La Société avait ainsi bénéficié ainsi d'un différé de 25 mois dans le remboursement du capital ; la prochaine semestrialité devait être prévue en janvier 2016. Par ailleurs, les ratios avaient été suspendus jusqu'à la prochaine période de test fixée alors le 30 septembre 2015. Le terme des concours court terme avait aussi été porté au 25 janvier 2016, 3,5 millions d'euros.

Au 30 septembre 2015, le ratio ratio R2 - Dette nette / Capitaux propres n'a pas été atteint, ce qui donnait jusqu'à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, la possibilité aux banques de demander le remboursement anticipé du capital restant dû soit 33 620 milliers d'euros, qui est désormais gelé dans le passif judiciaire de la Société, les emprunts ont donc été reclassés en courant (note 1).

Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe avait pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure optimale afin de réduire le coût du capital.

Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe pouvait ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs afin de se désendetter.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit de près son capital en contrôlant son ratio d'endettement et d'autres ratios qui conditionnent les échéanciers de remboursement de certains crédits.

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juillet 2014, qui a statué sur les comptes de l'exercice 2013-2014, les actionnaires de la Société ont voté la continuité de l'exploitation malgré le fait que la situation nette soit inférieure à la moitié du capital social.

Le 5 mars 2015, une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) a été lancée avec succès. Elle a été portée à un montant de 3 395 milliers d'euros après exercice partiel de la clause d'extension. À l'issue de la période de souscription, qui s'est achevée le 20 mars 2015, la demande totale a généré un taux global de souscription de 108,91 %. La clause d'extension a alors été exercée partiellement, portant ainsi le nombre d'actions à émettre à 16 975 993 actions. 2 millions d'euros souscrits par OXO par compensation avec une créance détenue en compte courant et 1 395 milliers d'euros de souscription en numéraire.

Par décision en date du 7 avril 2015, le Président a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 3 395 198,60 euros, pour le porter de 18 705 179 euros à 22 100 377,60 euros, par la création de 16 975 993 actions nouvelles émises au prix unitaire de 0,20 euro (0,20 euro de nominal et 0 euro de prime d'émission).

Le capital social, fixé à la somme de 22 100 377,60 euros est divisé en 110 501 888 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro chacune, entièrement libérées.

Malgré cette augmentation de capital une procédure de redressement judiciaire a été ouverte en date du 4 janvier 2016 (note 1).

NOTE 4. ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe, qui sont identifiées en fonction de la zone géographique dans laquelle les activités sont exercées et du secteur d'activité.

Le tableau ci-dessous résume l'affectation des écarts d'acquisition aux secteurs d'activité et zones géographiques :

Milliers d'euros							
Zone géographique	Secteur d'activité	31 mars 2015	Dépréciation	Reclassement en actifs classés comme détenus en vue de la vente	Ajustement du prix d'acquisition	Impact de change	30 septembre 2015
Bulgarie	Distribution directe	265	(265)	-	-		-
France	Distribution directe	527	(528)	-	-	1	-
Roumanie	Distribution directe	805	(802)	-	-	(3)	-
Roumanie	Distribution indirecte	30	(30)	-	-		-
Total écarts d'acquisition		1 627	(1 625)	-	-	(2)	-

Compte tenu de la baisse d'activité observée et de l'évolution du marché de la téléphonie, des tests d'impairment ont été réalisés sur les différentes unités génératrices de trésorerie (note 2). Des dépréciations totales ont été constatées pour 1 625 milliers d'euros sur la France, la Roumanie et la Bulgarie en raison d'une dégradation des flux de trésorerie sur le premier semestre de l'année 2016 et sur les flux futurs prévisionnels à moyen terme.

NOTE 5. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants :

Milliers d'euros	Droits au bail et droits d'entrée	Marques, relations clients contractualisées, logiciels et brevets	Autres immobilisations incorporelles	Total
VALEURS BRUTES				
31 mars 2014	16 329	10 257	971	27 557
Acquisitions	-	181	181	362
Cessions	(644)	(2)	(3)	(649)
Reclassements	(6 457)	(1 799)	(230)	(8 486)
Variations de périmètre	-	(16)	-	(16)
Ecart de conversion	-	4	4	8
31 mars 2015	9 228	8 625	923	18 776
Acquisitions	-	58	77	135
Cessions	(792)	-	(13)	(805)
Reclassements (1)	4 371	-	-	4 371
Variations de périmètre (2)	(1 675)	-	-	(1 675)
Ecart de conversion	-	-	-	-
30 septembre 2015	11 132	8 683	987	20 802
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
31 mars 2014	7 495	9 228	432	17 155
Dotations nettes	142	543	133	818
Cessions	(253)	(2)	(3)	(258)
Reclassements	(1 314)	(1 853)	(175)	(3 342)
Variations de périmètre	-	(16)	-	(16)
Ecart de conversion	-	4	-	4
31 mars 2015	6 070	7 904	387	14 361
Dotations nettes	2 290	448	346	3 084
Cessions	(630)	-	-	(630)
Reclassements (1)	1 965	-	-	1 965
Variations de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	(1)	-	(1)
30 septembre 2015	9 695	8 351	733	18 779
VALEURS NETTES				
31 mars 2015	3 158	721	536	4 415
30 septembre 2015	1 437	332	254	2 023

- (1) Les actifs reclassés correspondent principalement à des actifs classés comme détenus en vue de la vente qui sont présentés sur une ligne spécifique au bilan parmi les actifs courants (note 8).
- (2) A la date du 30 septembre 2015, deux contrats d'apport en nature ont été conclus entre Avenir Telecom et CIG Holding concernant en premier lieu le transfert de 25 fonds de commerce situé en France au 30 septembre 2015 et en second lieu l'apport de 28 magasins maximum au 16 novembre 2015 sous conditions suspensives (levées à cette date pour 24 magasins). La valeur d'apport des 25 fonds de commerce a été déterminée sur la base de la valeur nette comptable sociale enregistrée dans les comptes d'Avenir Telecom au 30 septembre 2015, soit 1 675 milliers d'euros. Au niveau consolidé, l'effet a consisté en une plus-value de 186 milliers d'euros. En contrepartie, Avenir Telecom s'est vu attribuer 23,14% du capital de CIG HOLDING. Avenir Telecom a conclu à la même date une convention de trésorerie avec la société CIG Holding et a prêté à cette dernière 600 milliers d'euros remboursables sur une période de 24 mois. A la date du 16 novembre 2015, le transfert de 24 fonds de commerce situé en France (sur les 28 fonds mentionnés dans le traité d'apport sous conditions suspensives) a été effectivement constaté. La valeur d'apport des 24 fonds de commerce a été déterminée sur la base de la valeur nette comptable sociale enregistrée dans les comptes d'Avenir Telecom au 30 septembre 2015, soit 2 914 milliers d'euros.

Les tests de dépréciations sont décrits en note 2.

NOTE 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les éléments suivants :

Milliers d'euros	Installations et agencements des magasins	Matériel Informatique	Constructions et agencements	Autres Immobilisations corporelles	Total
VALEURS BRUTES					
31 mars 2014	33 918	8 810	1 989	5 070	49 787
Acquisitions	382	88	5	49	524
Cessions	(688)	(131)	(169)	(27)	(1 015)
Reclassements	(11 476)	(117)	(284)	(840)	(12 718)
Variations de périmètre	(59)	(3)	(62)	(56)	(180)
Ecart de conversion	17	(24)	(12)	(17)	(36)
31 mars 2015	22 093	8 623	1 466	4 179	36 362
Acquisitions	161	12		14	187
Cessions	(66)	(65)		(141)	(272)
Reclassements	2 346	95			2 441
Variations de périmètre	(2 653)				(2 653)
Ecart de conversion	(3)	(1)			(4)
30 septembre 2015	21 878	8 664	1 466	4 052	36 061
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
31 mars 2014	31 048	8 460	1 596	4 553	45 657
Dotations nettes	2 362	179	81	182	2 804
Cessions	(663)	(127)	(169)	(26)	(985)
Reclassements	(11 235)	(3)	(284)	(863)	(12 385)
Variations de périmètre	(59)	(1)	(44)	(56)	(160)
Ecart de conversion	14	(23)	(9)	(21)	(39)
31 mars 2015	21 467	8 485	1 170	3 769	34 892
Dotations nettes	532	63	38	78	711
Cessions (2)	(67)	(63)		(141)	(271)
Reclassements	2 451				2 451
Variations de périmètre (1)	(2 648)				(2 648)
Ecart de conversion	(3)				(3)
30 septembre 2015	21 732	8 485	1 208	3 706	35 132
VALEURS NETTES					
31 mars 2015	626	138	296	409	1 470
30 septembre 2015	146	179	258	345	929

- (1) A la date du 30 septembre 2015, deux contrats d'apport en nature ont été conclus entre Avenir Telecom et CIG Holding concernant en premier lieu le transfert de 25 fonds de commerce situé en France au 30 septembre 2015 et en second lieu l'apport de 28 magasins au 16 novembre 2015 sous conditions suspensives levées à cette date. Le prix de cession des 25 fonds de commerce a été déterminé sur la base de la valeur nette comptable sociale enregistrée dans les comptes d'Avenir Telecom au 30 septembre 2015, soit 1 675 milliers d'euros. Au niveau consolidé, l'effet a consisté en une plus-value de 186 milliers d'euros. En contrepartie, Avenir Telecom a conclu à la même date une convention de trésorerie avec la société CIG Holding à hauteur de 600 milliers d'euros remboursables sur une période de 24 mois et s'est vu attribuer 23,14% du capital de CIG HOLDING. A la date du 16 novembre 2015, le transfert de 24 fonds de commerce situé en France (sur les 28 fonds mentionnés dans le traité d'apport sous conditions suspensives) a été effectivement constaté. Le prix de cession des 24 fonds de commerce a été déterminé sur la base de la valeur nette comptable sociale enregistrée dans les comptes d'Avenir Telecom au 30 septembre 2015, soit 2 914 milliers d'euros.
- (2) Au cours du semestre clos au 30 septembre 2015, 37 magasins en France de la société Avenir Telecom SA ont été cédés ou résiliés sans impact sur le résultat, tout ayant été déprécié au 31 mars 2015.

NOTE 7. AUTRES ACTIFS NON COURANTS NETS

Les autres actifs financiers comprennent les éléments suivants :

Milliers d'euros	30 septembre 2015	31 mars 2015
Dépôts et cautionnements	2 327	2 600
Droits d'entrée et droits au bail payés aux bailleurs	170	442
Autres actifs immobilisés	1 897	182
Total autres actifs nets	4 394	3 224

Les dépôts et cautionnements concernent principalement les dépôts versés lors de la souscription des baux des magasins des réseaux de distribution directe. Ils sont enregistrés pour leur valeur historique. L'effet de l'actualisation sur la valeur actuelle n'est pas significatif.

La variation des autres actifs immobilisés correspond à la prise de participation dans la société CIG Holding, par le biais de deux traités d'apport en date du 30 septembre 2015. CIG Holding est la société mère des sociétés CIG Concept et CIG développement spécialisées dans la vente de cigarettes électroniques. Le Groupe n'a pas d'influence notable dans CIG Holding. Un pacte d'actionnaires définissant les droits et applications des parties a été établi.

NOTE 8. ACTIFS ET PASSIFS CLASSES COMME DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Compte tenu de l'évolution actuelle du marché des télécoms en Europe, le Groupe a souhaité accélérer sa transition vers les nouveaux marchés des accessoires, des smartphones alternatifs et des objets connectés. Le Conseil d'Administration de la Société a ainsi décidé, en France et en Espagne, de restructurer le parc de magasins en projetant de se séparer de 30 points de vente non rentables et de modifier le concept du reste du parc pour le rendre plus compatible avec ses nouvelles activités.

- Le prix de cession estimé de ces magasins étant inférieur à la valeur comptable de leurs actifs non courants, les immobilisations incorporelles et corporelles correspondantes ont été dépréciées pour un montant respectif de 1 191 milliers d'euros et de 843 milliers d'euros. Par ailleurs, du fait de ces cessions envisagées, les obligations liées à l'exploitation de ces magasins étant supérieures aux avantages économiques futurs, une provision pour contrat déficitaire de 2 262 milliers d'euros a été reconnue pour couvrir le montant des obligations jusqu'à la date de cession anticipée, soit pendant une période de deux ans environ. La modification envisagée du concept a également conduit le Groupe à revoir de manière prospective l'amortissement des agencements des magasins, ce qui s'est traduit par un amortissement complémentaire de 3 926 milliers d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014.
- Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2015, le Groupe a commencé à restructurer son parc de magasins en cédant ou résiliant des magasins identifiés comme non rentables avec un effet négatif sur le résultat de 418 milliers d'euros. Par ailleurs, afin de tenir compte de l'évolution des perspectives dans la mise en place de son nouveau positionnement, la Société a comptabilisé une provision complémentaire pour dépréciation d'immobilisations incorporelles et corporelles à hauteur respectivement de 2 115 milliers d'euros et 431 milliers d'euros, comptabilisés sur la ligne « coûts des réseaux de distribution directe » au compte de résultat. La provision pour charges couvrant les obligations de la Société jusqu'à la date de cession ou de résiliation de la totalité de ces magasins s'élève à 5 866 milliers d'euros au 31 mars 2015, elle est comptabilisée sur la ligne « coûts des réseaux de distribution directe » au compte de résultat.
- L'impact net de variation de périmètre de la liste de magasins déterminés disponibles à la vente est une charge de 427 milliers d'euros. La provision pour charges couvrant les obligations de la Société jusqu'à la date de cession ou de résiliation de la totalité de ces magasins s'élève à 2 502 milliers d'euros au 30 septembre 2015.
- Tous les magasins disponibles à la vente en Espagne sont sortis au 30 septembre 2015.

Rapport financier semestriel 2015-2016

L'état des actifs et des passifs détenus à la vente est le suivant :

Milliers d'euros	30 septembre 2015	31 mars 2015
	Magasins en France	Magasins en France et en Espagne
Immobilisations incorporelles	-	2 870
Immobilisations corporelles	-	109
Stocks	-	-
Créances clients	-	-
Autres créances courantes	-	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	2 979
Dettes fournisseurs	-	-
Autres dettes courantes	-	-
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-
Actifs nets classés comme détenus en vue de la vente	-	2 979

NOTE 9. DEPRECIATION DES ACTIFS NON COURANTS

La note 2 des comptes annuels explicite les méthodes comptables retenues par le Groupe en matière de dépréciation des actifs non courants et la note 2 des comptes consolidés intermédiaires explicite les raisons de cette dépréciation.

Milliers d'euros	31 mars 2015	Dotations (note 23)	Reprises sur dotations	Sorties suite à des mises au rebut ou cessions d'actifs	Reclassements	30 septembre 2015
Dépréciation des droits au bail et droits d'entrée	3 427	2 923	(217)	(889)	-	5 244
Dépréciation des droits au bail et droits d'entrée payés aux bailleurs	106	491	(84)	(2)	-	511
Dépréciation des installations et agencements des magasins	778	470	(104)	(163)	-	981
Total	4 311	3 884	(405)	(1 054)	-	6 736

NOTE 10. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actif ou passif courant. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et en actif ou passif courant lorsque l'échéance de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Rapport financier semestriel 2015-2016

Milliers d'euros	30 septembre 2015		31 mars 2015	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Tunnel participatif	-	12	-	34
Instruments financiers dérivés - couverture de flux de trésorerie	-	12	-	34
Sw ap de taux d'intérêt	-	-	-	-
Tunnel participatif	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés - détenus à des fins de transactions	-	-	-	-
Total	-	12	-	34
Moins la part non courante des:				
- Sw ap de taux d'intérêt	-	-	-	-
- Tunnel participatif	-	-	-	34
Part courante	-	12	-	-

Les caractéristiques des instruments de couverture sont présentées en note 15.

La variation de juste valeur entre le 31 mars 2015 et le 30 septembre 2015 s'analyse comme suit :

Milliers d'euros	Instruments financiers dérivés - couvertures de juste valeur	Instruments financiers dérivés - détenus à des fins de transactions	Total
Juste valeur au 31 mars 2015	(34)	-	(34)
Variation de juste valeur enregistrée en 'Charges administratives' au compte de résultat	22	-	22
Inefficacité de couverture enregistrée en 'charges financières nettes' au compte de résultat	-	-	-
Transfert dans la réserve de couverture dans les capitaux propres	-	-	-
Juste valeur au 30 septembre 2015	(12)	-	(12)

NOTE 11. STOCKS NETS

Les stocks s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2015			31 mars 2015		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matériel de téléphonie mobile	24 604	(10 085)	14 519	28 468	(10 734)	17 734
Matériel multimédia	2 985	(1 236)	1 749	3 003	(1 327)	1 676
Stocks marchandises	27 589	(11 321)	16 268	31 471	(12 061)	19 410

NOTE 12. CREANCES CLIENTS NETTES

Les créances clients nettes s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2015			31 mars 2015		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Rémunérations à recevoir des opérateurs	9 196	(1 200)	7 996	13 078	(1 402)	11 676
Clients Téléphonie - factures à établir	35	-	35	410	-	410
Créances clients Téléphonie	21 918	(6 138)	15 780	14 115	(6 062)	8 053
Créances clients	31 149	(7 338)	23 811	27 603	(7 464)	20 139

Les créances regroupent essentiellement les créances sur les opérateurs au titre de l'activité de prise d'abonnements et celles sur les distributeurs relatives aux ventes de produits.

Les créances nettes ci-dessus comprennent des créances cédées dans le cadre de l'affacturage ou du financement des lignes de crédit court terme du Groupe (voir note 14) pour un montant de 10 612 milliers d'euros au 30 septembre 2015 contre 2 403 milliers d'euros au 31 mars 2015. Ces créances cédées comprennent des rémunérations opérateurs à recevoir et des créances de marchandises. La Société conservant la majeure partie des risques (risques de retard de règlement, d'impayé et de dilution) et des avantages liés à ces créances, elles ont été maintenues à l'actif du bilan. La valeur comptable des créances clients nettes de dépréciations cédées constitue une approximation raisonnable de la juste valeur de ces actifs financiers.

Compte tenu des délais de règlement, la valeur nette comptable des créances clients nettes de dépréciations constitue une approximation raisonnable de la juste valeur de ces actifs financiers. L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de ces créances citées plus haut.

Les créances sont dépréciées à titre individuel ; ces créances dépréciées concernent principalement des revendeurs qui ont rencontré des difficultés économiques imprévues ou des clients avec lesquels des litiges peuvent exister.

Les créances clients sont principalement libellées en euros. Le Groupe considère donc que le risque de change n'est pas significatif sur ces actifs.

NOTE 13. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants se composent comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2015	31 mars 2015
Créances de TVA	1 929	1 958
Autres créances sur l'Etat	2 445	2 045
Fournisseurs, avoirs à recevoir, acomptes d'exploitation	10 245	5 953
Autres créances	1 451	1 251
Charges constatées d'avance	2 580	1 906
Total des autres actifs courants	18 650	13 113

Les autres créances sur l'Etat correspondent principalement à des acomptes de taxes opérationnelles ou d'impôt sur les sociétés.

La hausse du poste « Fournisseurs, avoirs à recevoir, acomptes d'exploitation » correspond aux acomptes versés aux fournisseurs de marchandises pour recevoir les produits nécessaires à la livraison de commandes clients significatives en terme de volume en octobre 2015.

NOTE 14. TRESORERIE ET DECOUVERTS BANCAIRES

Milliers d'euros	30 septembre 2015	31 mars 2015
Trésorerie	4 436	12 069
Total Trésorerie et équivalents	4 436	12 069
Découverts bancaires	11 904	6 343

Le montant des lignes de crédit non utilisées se présente comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2015	31 mars 2015
Lignes de crédit non utilisées	81	249
Affacturation	3 238	1 382

Le montant de l'affacturation non tiré s'analyse comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2015	31 mars 2015
Créances clients cédées (note 14)	10 612	2 403
Montants tirés, en découvert	(7 374)	(1 021)
Affacturation non utilisé	3 238	1 382

NOTE 15. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières se décomposent comme suit :

Milliers d'euros		Taux	30 septembre 2015	31 mars 2015
Convention de crédit	Taux variable	3,60%	28 918	28 780
Autres dettes financières en euro	Taux variable	2,11% - 8,23%	870	1 173
Location-financement	Taux fixes	3,32% - 5,04%	3	4
Dettes financières totales			29 791	29 957
Part à moins d'un an			29 789	4 511
Part à plus d'un an			2	25 446
- dont entre 1 et 5 ans			2	25 446
- dont à plus de 5 ans			-	-

Financements en vigueur

Les caractéristiques de la convention de crédit (« convention de crédit 2012 ») sont décrites dans la note 3 sur le risque de liquidité dans les notes aux états financiers des comptes clos au 31 mars 2015 et dans la note 3 sur le risque de liquidité des états financiers intermédiaires résumés du 30 septembre 2015. Les autres dettes financières tiennent compte du « contrat de prêt 2010 » dont les caractéristiques sont décrites dans la note 3 sur le risque de liquidité dans les notes aux états financiers des comptes clos au 31 mars 2015 et qui fait partie, depuis le 4 janvier 2016, du passif judiciaire de la Société.

Afin de financer son besoin en fonds de roulement, la Société a signé en date du 26 juin 2007 un contrat d'affacturation. Au 30 septembre 2015, le montant net tiré est de 7 374 milliers d'euros (le montant dû au factor était de 1 021 milliers d'euros au 31 mars 2015) et est inscrit sur la ligne « Découverts bancaires ».

Risque de change

La quasi-totalité des dettes financières étant libellée en euros, le Groupe considère que le risque de change n'est pas significatif et n'a mis en place aucun instrument de couverture de change.

Risque de taux

La totalité du financement du Groupe au 30 septembre 2015 est à taux variable.

Le 25 mars 2013, la Société a mis en place un tunnel participatif pour échanger le taux variable contre un taux fixe. Le montant notionnel de cet instrument est de 19 656 milliers d'euros.

NOTE 16. PROVISIONS – PART COURANTE

Les provisions courantes s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2015	Nouvelles provisions	Provisions utilisées	Provisions reprises sans être utilisées	Reclassements	Variation de change	30 septembre 2015
Annulation de rémunérations et garanties (note 2)	2 194	-	(214)	(86)	1 261	-	3 155
Litiges sociaux	1 805	106	(1 135)	(76)	-	-	700
Litiges commerciaux	2 285	-	(467)	(653)	-	-	1 165
Litiges fiscaux	63						63
Provision pour contrats déficitaires	5 934	73	(2 689)	(698)	-	-	2 620
Autres risques	114	5	(68)	(20)	-	-	31
Total Provisions courantes	12 395	184	(4 573)	(1 533)	1 261	-	7 734

Annulation de rémunérations

Des provisions sont constituées pour tenir compte des annulations de rémunérations variables du fait du non-respect de certaines obligations contractuelles par les clients, les provisions enregistrées dans les comptes intermédiaires clos au 30 septembre 2015 ont été calculées sur la base de données statistiques historiques.

Provisions pour litiges sociaux

Au 31 mars 2015, une provision de 1 278 milliers d'euros a été constituée suite à la mise en place d'un plan social dans la filiale Avenir Telecom Espagne en date du 2 février 2015. Elle portait sur 24 personnes du siège de la filiale espagnole basée à Zamudio qui ont quitté la société en Avril 2015.

Ce plan social correspond à la réduction des effectifs en liaison avec l'arrêt du contrat commercial avec l'opérateur Vodafone intervenu le 30 avril 2015 et se traduisant par le transfert progressif du parc de magasins à d'autres distributeurs de l'opérateur.

Le solde de la provision se monte à 247 milliers d'euros au 30 septembre 2015.

Provisions pour litiges commerciaux

Le litige API au Portugal a été soldé en Juillet 2015, le montant payé étant de 461 milliers d'euros.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges correspondent à la meilleure estimation par les dirigeants de la Société pour couvrir les divers litiges fiscaux, commerciaux et sociaux. La Direction estime que l'issue de ces litiges ne donnera lieu à aucune perte significativement supérieure aux montants provisionnés au 30 septembre 2015.

Provisions pour contrats déficitaires

Les obligations liées à l'exploitation de ces magasins dont il est prévu la cession étant supérieures aux avantages économiques futurs, une provision pour contrat déficitaire a été reconnue pour couvrir le montant des obligations jusqu'à la date de cession anticipée (note 8).

Contrôle fiscal

La société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant notamment sur son exercice clos le 30 juin 2006. Dans le cadre de ce contrôle, la Société a reçu, en date du 6 novembre 2009, une première proposition de rectification interruptive portant, en matière de TVA, sur la période allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006. Cette proposition, vivement contestée par la Société, a été cependant confirmée par le service vérificateur, forçant la Société à porter le litige devant le tribunal administratif de Montreuil dans les conditions suivantes :

Rapport financier semestriel 2015-2016

- rappels de TVA en droit au titre d'une remise en cause d'exonération de TVA sur livraisons intracommunautaires : 6 215 milliers d'euros, outre 2 486 milliers d'euros de majoration pour manquement délibéré et 1 022 milliers d'euros d'intérêts de retard ;
- rappels contestés par requête introductive d'instance du 20 juin 2012 ;
- ces rappels étant assortis d'une demande de sursis de paiement, les services de la DGE ont pris et demandé la constitution de garanties sous forme d'inscription de privilège du Trésor et de nantissements sur fonds de commerce de la Société (21 fonds donnés en garantie).

Le 14 avril 2014, le tribunal administratif de Montreuil a finalement rendu un jugement validant la position de la DVNI, conduisant par suite le service de recouvrement de la DGE à adresser à la Société une mise en demeure de payer la somme totale de 9 725 milliers d'euros dans un délai de trente jours.

Contestant toujours la position de la DVNI, la Société a alors entrepris simultanément plusieurs démarches en vue de préserver ses intérêts : (i) prise de contact, puis envoi d'un courrier au pôle de recouvrement forcé de la DGE en vue de solliciter des délais ; (ii) préparation et dépôt d'une requête en appel du jugement du tribunal administratif de Montreuil devant la Cour administrative d'appel de Versailles ; (iii) préparation et dépôt d'une requête en référé-suspension devant le président de la Cour administrative d'appel de Versailles en vue d'obtenir la suspension de l'exécution des rappels de TVA notifiés et mis en recouvrement par les services de la DVNI ; (iv) démarches effectuées auprès de la Cochef de Marseille en vue de solliciter un échéancier de règlement des rappels de TVA notifiés par la DVNI, dans l'attente de la décision de la Cour administrative d'appel de Versailles.

C'est finalement une démarche introduite auprès de la Cochef de Marseille en février 2015 qui a permis à la Société d'obtenir, par décision du 25 mars 2015, un plan provisoire d'apurement échelonné de sa dette fiscale dans l'attente de la décision à venir de la Cour administrative d'appel de Versailles.

Dans un arrêt du 19 mars 2015, la Cour administrative d'appel de Versailles a finalement rejeté la requête de la Société sur des fondements de droit et une analyse des faits parfaitement contestables, poussant la Société à porter le différend devant le Conseil d'État par l'intermédiaire d'une étude d'avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Cette étude d'avocats a d'ores et déjà déposé, le 7 mai 2015, une requête sommaire devant cette haute juridiction afin de la saisir officiellement de ce litige. Aux termes de discussions et analyse préliminaire, l'avocat désigné par la Société pour défendre son litige devant le Conseil d'État estime que les chances de succès de la Société sont plus importantes que ses risques d'échec compte tenu des arguments solides dont elle dispose, ainsi que des erreurs manifestes de droit commises par la Cour administrative d'appel de Versailles dans sa décision de rejet de sa demande. En date du 7 août 2015, le pourvoi complémentaire a été déposé. Par ailleurs dans un courrier du 11 février 2016, l'avocat indique que le Conseil d'Etat devrait se prononcer avant fin juillet sur l'admission en cassation sur laquelle il reste, tenant compte de l'aléa judiciaire, raisonnablement optimiste. Par conséquent, et, conformément à sa position antérieure, la Société n'a donc pas enregistré de provision au titre de ces rappels de TVA.

L'arrêt de la Cour administrative d'appel de Versailles ayant été rendu dans un sens défavorable à la Société, cette dernière a dû parallèlement entreprendre de nouvelles démarches devant les services de la DGE et de la Cochef de Marseille afin de surseoir au paiement de sa dette fiscale ou, à tout le moins, d'en assurer le règlement de manière échelonnée.

Contrôle URSSAF

La société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2009, 2010 et 2011. Le 30 août 2012, elle a reçu une notification à laquelle elle a répondu par courrier en date du 26 septembre 2012. Le 16 octobre 2012, le service contrôle a envoyé à la Société un rappel de cotisations de 519 milliers d'euros. La Société a contesté 277 milliers d'euros de redressement dans un acte introductif d'instance et a réglé le solde des rappels non contestés.

Elle a également fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2012, 2013 et 2014. Le 30 juillet 2015, le service contrôle a envoyé à la Société un rappel de cotisations de 430 milliers d'euros. Dans un courrier du 23 septembre 2015, la Société a contesté 414 milliers d'euros de redressement.

NOTE 17. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants comprennent les éléments suivants :

Milliers d'euros	30 septembre 2015	31 mars 2015
Clients créditeurs et avoirs à établir	4 050	4 052
Produits et rémunérations constatés d'avance	640	397
Autres passifs à court terme	955	3 671
Total des autres passifs courants	5 645	8 120

Les clients créditeurs correspondent notamment à certains acomptes reçus de la part d'opérateurs.

Conformément aux principes décrits en note 2 des états financiers annuels, la prise en profit des rémunérations encaissées d'avance est conditionnée à la réalisation d'objectifs commerciaux futurs.

La baisse du poste « Autres passifs à court terme » correspond à la compensation de la créance de compte courant OXO de 2 millions d'euros en augmentation de capital.

NOTE 18. CAPITAUX PROPRES

Capital social

Suite à l'augmentation de capital intervenue le 7 avril 2015, le capital social s'établit, au 30 septembre 2015, à 22 100 millions d'euros pour 110 501 888 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,20 euro.

Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 octobre 1998, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Conformément à l'article L.225-124 du Code de Commerce, les actions converties au porteur ne bénéficient plus du droit de vote double, tout comme les actions ayant fait l'objet d'un transfert de propriété.

Actionnariat

L'évolution de l'actionnariat se présente comme suit :

	30 septembre 2015			31 mars 2015		
	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Avenir Télécom	800 000	0,72%		800 000	0,86%	
OXO	37 882 400	34,28%	41,74%	27 882 400	29,81%	39,64%
Jean-Daniel Beurnier	19 090 353	17,28%	24,23%	19 090 353	20,41%	27,14%
Robert Schiano-Lamoriello	2 830 120	2,56%	2,01%	330 520	0,35%	0,47%
Actions de concert	59 802 873	54,12%	67,98%	47 303 273	50,58%	67,26%
Pierre Baduel	207 940	0,19%	0,24%	207 940	0,22%	0,27%
Véronique Beaume	1	0,00%	0,00%	1	0,00%	0,00%
Equipe dirigeante	207 941	0,19%	0,24%	207 941	0,22%	0,27%
Public	49 691 074	44,97%	31,79%	45 214 681	48,34%	32,48%
Total	110 501 888	100,00%	100,00%	93 525 895	100,00%	100,00%

Imputation du résultat social de l'exercice précédent de la société Avenir Telecom

L'Assemblée Générale d'Avenir Telecom S.A., réunie le 17 août 2015, appelée à statuer sur les comptes sociaux clos au 31 mars 2015, a affecté la totalité du profit de l'exercice s'élevant à la somme de 1 825 974,94 euros, en report à nouveau.

Actions propres

L'Assemblée Générale du 18 juin 2010 a autorisé la Société, dans sa première résolution ordinaire, à procéder à des achats et ventes d'actions propres dans les limites suivantes :

- Part maximale du capital autorisé : 10%
- Montant maximal consacré au programme : 8 millions d'euros, quel que soit le prix d'achat considéré
- Prix maximal d'achat par action : 2,00 €, hors frais d'acquisition

Au 30 septembre 2015, le nombre de titres acquis est de 800 000 pour un montant brut de 1 501 milliers d'euros. Ces actions propres sont classées en diminution des capitaux propres.

Options de souscription d'actions

Attributions d'options de souscription d'actions

Au 30 septembre 2015, les options attribuées se répartissent comme suit :

Plan	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice (en euro)	Rabais	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre total d'options attribuées	Nombre d'options caduques du fait du départ des salariés ou expiration du plan	Nombre d'options levées sur exercices antérieurs	Nombre d'options exerçables au 31 mars 2015	Nombre d'options levées sur l'exercice	Solde à lever au 30 sept 2015	Nombre d'options exerçables au 30 septembre 2015	Date d'expiration
15/12/2008	15/12/2011	0,82	0%	19	665 000	460 000	-	205 000	-	205 000	205 000	15/12/2015
15/12/2009	15/12/2012	1,00	5%	14	570 000	325 000	-	245 000	-	245 000	245 000	15/12/2016
23/12/2010	23/12/2013	0,77	5%	18	640 000	370 000	-	270 000	-	270 000	270 000	23/12/2017
TOTAL					1 875 000	1 155 000	-	720 000	-	720 000	720 000	

Il n'y a pas de conditions de performance attachées à ces plans d'options de souscription d'actions.

La juste valeur des services rendus, déterminée par référence à la juste valeur des options, est comptabilisée en charges sur les périodes d'acquisition.

Actions gratuites

Attribution gratuite d'actions

Au 30 septembre 2015, il n'y a plus d'attribution d'actions gratuites.

NOTE 19. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

Les dotations aux amortissements et les dépréciations s'analysent de la façon suivante :

Milliers d'euros	30 septembre 2015	30 septembre 2014
	(6 mois)	(6 mois)
Variation des dépréciations sur clients et autres actifs circulants nette des pertes sur créances irrécouvrables	203	(267)
Variation des dépréciations sur stocks nettes des pertes sur stocks	4 391	69
Variation nette des dépréciations sur l'actif courant	4 594	(198)
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (note 7)	(3 084)	(111)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles (note 8)	(711)	(1 485)
Variation nette des dépréciations sur les actifs classés comme détenus en vue de la vente (note 12)	(427)	512
Variation nette des dépréciations sur autres actifs non courants	(1 664)	97
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et variation nette des dépréciations sur autres actifs non courants	(5 886)	(987)
Variation des provisions	5 922	1 951
Total des dotations aux amortissements et dépréciations et provisions	4 630	765

NOTE 20. RESULTAT FINANCIER

Les charges financières nettes sont composées des éléments suivants :

Milliers d'euros	30 septembre 2015	30 septembre 2014
	(6 mois)	(6 mois)
Charges financières	(656)	(1 146)
Intérêts bancaires	(519)	(648)
Pertes de change	(113)	(433)
Autres charges financières	(24)	(65)
Produits financiers	100	16
Produits de placement court terme	100	16
Gain de change	-	-
Autres produits financiers	-	-
Résultat Financier	(556)	(1 130)

NOTE 21. IMPOTS SUR LES RESULTATS

La charge d'imposition sur les résultats a été déterminée sur la base de la meilleure estimation du taux effectif de l'impôt attendu pour l'ensemble de l'exercice dans chaque pays (y compris impôts différés). La contrepartie de la charge d'impôts est comptabilisée au bilan sur la ligne « Dettes d'impôts courants ».

Compte tenu des résultats déficitaires des sociétés, il n'a pas été activé d'impôts différés sur la période.

NOTE 22. INFORMATION SECTORIELLE

Les résultats opérationnels par secteur opérationnels sont détaillés ainsi :

Milliers d'euros	Distribution directe	Distribution Indirecte	Non alloué	Total groupe
30 septembre 2015				
Ventes brutes	26 228	26 617	-	52 845
Ventes inter-segment	-	-	-	-
Chiffres d'affaires	26 228	26 617	-	52 845
Marge brute	13 526	4 984	-	18 510
Résultat opérationnel	(7 086)	(5 787)	-	(12 873)
30 septembre 2014				
Ventes brutes	65 429	27 697	-	93 126
Ventes inter-segment	-	-	-	-
Chiffres d'affaires	65 429	27 697	-	93 126
Marge brute	26 608	10 476	-	37 084
Résultat opérationnel	(1 861)	1 212	-	(649)

NOTE 23. ACTIVITES ABANDONNEES

Nature des activités abandonnées

Les activités abandonnées regroupent l'activité Service Après-Vente des téléphones mobiles, ainsi que l'activité de magasins mono-opérateur au Portugal :

- L'activité Service Après-Vente : en 2004, Avenir Telecom a décidé d'abandonner son activité de Service Après-Vente (SAV). La liquidation définitive des sociétés Cetelec et Pcetelec n'a pas encore été prononcée à ce jour.
- L'activité de magasins mono-opérateur au Portugal : en juillet 2014, Avenir Telecom a cédé ses 11 magasins mono-opérateur mettant un terme à son activité de distribution directe dans ce pays.

Compte de résultat

Milliers d'euros	30 septembre 2015	30 septembre 2014
	(6 mois)	(6 mois)
Chiffre d'affaires	25	4 328
Marge brute	34	1 541
Résultat opérationnel	2	608
(Charges) Produits financiers nets	(1)	(1)
Impôt	-	(7)
Résultat net après impôts des activités abandonnées	1	600

NOTE 24. INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES

Ventes et achats de services, soldes de clôtures liés aux ventes et achats de services

Milliers d'euros	30 septembre 2015	30 septembre 2014
Charges	(1 132)	(1 048)
Mise à disposition de personnel (OXO)	(691)	(603)
Loyers (SCI Les Rizeries)	(441)	(441)
Intérêts	-	(4)

Milliers d'euros	30 septembre 2015	31 mars 2015
Dette Oxo	605	2 112
Dette SCI Les Rizeries	260	19

La dette envers Oxo est classée en 'autres passifs courants' et la dette envers la SCI Les Rizeries est classée en 'dettes fournisseurs'.

OXO est la société holding du groupe Avenir Telecom dont elle détient 34,28 % au 30 septembre 2015 contre 29,81% au 31 mars 2015.

À compter du 1^{er} janvier 2004, un contrat de mise à disposition de personnel a été signé entre des sociétés du Groupe Avenir Telecom et OXO. Au 30 septembre 2015, six personnes étaient concernées par ces contrats dont les quatre membres du comité de direction, également administrateurs.

Une SCI qui a pour associés Jean-Daniel Beurnier et Robert Schiano-Lamoriello, respectivement Président Directeur général et Directeur général d'Avenir Telecom, est locataire dans le cadre d'un contrat de crédit-bail immobilier du bâtiment qui abrite le siège social du Groupe et facture à ce titre des loyers.

Rémunérations des principaux dirigeants

À compter du 1^{er} janvier 2004, les membres du comité de direction ont été transférés de la Société Avenir Telecom S.A. vers la société OXO, actionnaire de la Société. Leur prestation est facturée aux frais réels dans le cadre d'un contrat de mise à disposition du personnel.

Les informations ci-dessous comprennent les rémunérations brutes totales y compris les avantages en nature directs et indirects attribués par la société OXO et refacturées à Avenir Telecom ainsi que celles attribuées par Avenir Telecom et les sociétés qu'elle contrôle.

Au titre de la période close le 30 septembre 2015 et le 30 septembre 2014, le montant total des rémunérations des membres du comité de direction se décompose comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2015	30 septembre 2014
Jetons de présence	-	-
Salaires et autres avantages à court terme	286	351
Paie ment fondé sur des actions	-	-
Montant global des rémunérations brutes de toutes natures allouées aux membres permanents du Comité de Direction présents au 30 septembre 2015, soit 4 personnes	286	351
Dettes sur ces rémunérations	4 591	3 556

NOTE 25. RISQUES ET ENGAGEMENTS

Les différents engagements financiers et obligations du Groupe peuvent être résumés ainsi :

Engagements donnés

Les obligations contractuelles totales comptabilisées ou non au bilan s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	30 septembre 2015	31 mars 2015
Cautions en faveur d'un fournisseur	69	970
Lettres de confort et cautions en garantie des engagements des filiales	720	3 118
Dépôt en garantie de litiges en cours	-	800
Total engagements donnés	789	4 888

La baisse du poste « Lettres de confort et cautions » correspond à la disparition des lignes en Espagne et à la garantie dans le cadre du litige API au Portugal.

Les services de la DGE ont pris et demandé la constitution de garanties sous forme d'inscription de privilège du Trésor et de nantissements sur fonds de commerce de la Société (21 fonds donnés en garantie).

NOTE 26. EFFECTIFS

Les effectifs du Groupe s'analysent de la façon suivante :

Répartition géographique	30 septembre 2015	31 mars 2015
France	405	474
International	630	797
Effectif total	1 035	1 271

Répartition statutaire	30 septembre 2015	31 mars 2015
Cadres	126	141
Employés et agents de maîtrise	909	1 130
Effectif total	1 035	1 271

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation :

Sociétés	Note	Pays	30 septembre 2015		31 mars 2015	
			% d'intérêt	Méthode	% d'intérêt	Méthode
Distribution & Téléphonie						
Avenir Telecom France S.A.		France	100	IG	100	IG
Voxland Sarl		France	100	IG	100	IG
Inov SASU	(1)	France	100	IG	100	IG
Inova VD	(1)	France	100	IG	100	IG
CIG Holding	(2)	France	23	ME	-	-
Avenir Telecom Bulgarie		Bulgarie	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Spain S.A.		Espagne	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Corporation	(1)	Hong Kong	100	IG	100	IG
Avenir Telecom International S.A.		Luxembourg	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Netherlands BV	(1)	Pays-Bas	100	IG	100	IG
Mobile Zone	(1)	Pologne	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Portugal S.A.		Portugal	100	IG	100	IG
Avenir Telecom SGPS	(1)	Portugal	100	IG	100	IG
Finatel Distribuição, SGPS, S.A.	(1)	Portugal	100	IG	100	IG
Fintelco SGPS, S.A.	(1)	Portugal	100	IG	100	IG
Infante SGPS, Lda	(1)	Portugal	100	IG	100	IG
Leadcom – Telecomunicações Móveis, S.A.		Portugal	27	ME	27	ME
Avenir Telecom Romania Ltd		Roumanie	100	IG	100	IG
Internity Roumanie	(1)	Roumanie	100	IG	100	IG
Global Net	(1)	Roumanie	100	IG	100	IG
Egide	(1)	Roumanie	100	IG	100	IG

Activités abandonnées						
Distribution & Téléphonie						
Avenir Telecom Lojas de Comunicações, S.A.		Portugal	100	IG	100	IG
Service Après Vente (SAV)						
Cetelec S.A.S.	(1)	France	100	IG	100	IG
Pcetelec Sarl	(1)	France	100	IG	100	IG

Méthodes de consolidation : IG = intégration globale ; ME = mise en équivalence ; NC = non consolidé

(1) Société sans activité

(2) Apport en nature de 25 magasins en date du 30 septembre 2015

NOTE 27. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1. A la date du 16 novembre 2015, le transfert de 24 fonds de commerce situé en France, détaillé en note 5, (sur les 28 fonds mentionnés dans le traité d'apport sous conditions suspensives) a été effectivement constaté. La valeur d'apport des 24 fonds de commerce, à la société Cig Holdinf, a été déterminé sur la base de la valeur nette comptable sociale enregistrée dans les comptes d'Avenir Telecom au 30 septembre 2015, soit 2 914 milliers d'euros.

La Société a été informée vendredi 19 février 2016 du fait que la société CIG Holding, dont elle détient 44,8 % à cette date, sans exercer d'influence notable, suite aux apports signés en date du 30 septembre 2015 et décrits en note 5, avait déclaré sa cessation de paiement le 12 février 2016 et faisait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire en date du 18 février 2016. Avenir Telecom n'avait pas connaissance de difficultés financières de CIG Holding au 30 septembre 2015 ni au 18 février 2015. Cet événement est par conséquent traité en événement postérieur n'impactant pas ses comptes au 30

Rapport financier semestriel 2015-2016

septembre 2015. Par ailleurs, Avenir Telecom ne dispose pas, à ce jour, d'information lui permettant de chiffrer l'impact potentiel de cette situation.

A l'actif du bilan, la situation est la suivante :

Au 30 septembre 2015,

- Les titres CIG holding s'élevaient à 1 675 milliers d'euros (note 7 de l'annexe)
- Les prêts à CIG holding s'élevaient à 352 milliers d'euros (note 13 de l'annexe)
- Les fonds de commerce apportés à CIG holding le 16 novembre 2016 ont été valorisés dans le bilan au 30 septembre sur la base de cette valeur de cession soit 2 914 milliers d'euros (note 5 de l'annexe).

Au 22 février 2016,

- Les titres CIG holdings s'élevaient à 4 589 milliers d'euros
- Les prêts à CIG holding s'élevaient à 649 milliers d'euros

2. La société Avenir Telecom SA a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2012, 2013 et 2014. Le 30 juillet 2015, le service contrôle a envoyé à la Société un rappel de cotisations de 430 milliers d'euros. Dans un courrier du 23 septembre 2015, la Société a contesté 414 milliers d'euros de redressement.

3. Comme annoncé depuis le début de l'exercice, le Groupe Avenir Telecom met actuellement en œuvre un plan stratégique de recentrage de son activité sur son portefeuille de marques en propre et sous licence exclusive dans un modèle de distribution multi-canal :

- mobiles alternatifs YEZZ et mobiles durcis Energizer Hard Case ;
- accessoires Energizer (chargeurs, câbles, cartes mémoires et protections d'écran) et OXO (produits fashion créés en France) ;
- objets connectés BeeWi et toute sa gamme SmartHome.

Ces produits sont déjà commercialisés dans plus de 60 pays dans le monde.

Ce nouveau plan s'est traduit par un désengagement progressif de l'exploitation en propre des points de vente en France et à l'international (223 magasins exploités à fin septembre 2015 contre 414 à fin septembre 2014) et une forte contraction de l'activité de vente de services (notamment les abonnements pour le compte des opérateurs).

Malgré les différentes actions mises en place pour améliorer la rentabilité de son réseau Internity en France, Avenir Telecom n'a pas réussi à compenser les pertes occasionnées par la reconfiguration du marché. Après avoir travaillé pendant plusieurs mois sur différentes options de réorganisation de son parc résiduel, le Groupe a décidé de procéder à un désengagement total dans les plus brefs délais afin de limiter l'impact négatif sur sa situation financière.

Du fait de la difficulté de la mise en œuvre du plan de redéploiement stratégique, la direction d'Avenir Telecom après en avoir informé le personnel a été contrainte au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement. Le Tribunal de Commerce de Marseille a ouvert, le 4 janvier 2016, une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois qui va se terminer le 4 juillet 2016.

IV Rapport des Commissaires aux comptes

AVENIR TELECOM

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015)

PricewaterhouseCoopers Audit
Les Docks-Atrium 10.1,
10, place de la Joliette
13567 Marseille Cedex 2

Deloitte & Associés
Les Docks-Atrium 10.4,
10, place de la Joliette
13567 Marseille Cedex 2

Aux Actionnaires
AVENIR TELECOM
Les Rizeries
208, boulevard de Plombières
13581 Marseille Cedex 20

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Avenir Telecom SA, relatifs à la période du 1er avril 2015 au 30 septembre 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Comme indiqué dans la note 1 "La Société", suite à la déclaration de cessation de paiement déposée par la société le 28 décembre 2015, le Tribunal de Commerce de Marseille a ouvert à son encontre, le 4 janvier 2016, une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 6 mois devant se terminer le 4 juillet 2016. La société est par ailleurs en cours de préparation des éléments sous tendant son plan de continuation, qu'elle soumettra au Tribunal de Commerce avant la fin de la période d'observation. Il résulte de cette situation une incertitude significative faisant peser un doute sur la continuité de l'exploitation de la société. Au cas où la procédure de redressement judiciaire ne se conclurait pas par un plan de continuation, l'application des règles et principes comptables dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

Sur la base de notre examen limité, nous ne sommes pas en mesure, en raison des faits exposés ci-dessus, de déterminer s'il existe des anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1 de la note 27 "Evénements postérieurs à la clôture" qui mentionne le passage en règlement judiciaire de la société CIG holding en date du 18 février 2016 et donne l'exposition sur cette société.

AVENIR TELECOM

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle
(Période du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015)

Page n° 2

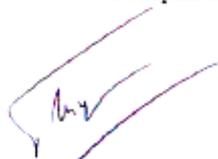
2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la première partie de ce rapport.

Marseille, le 23 février 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Vincent Thyssen
Associé

Deloitte & Associés



Vincent Girard
Associé